

**ARRETE DU MAIRE N° 5738/2019
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR
TRAVAUX DE REPARATION D'UNE CONDUITE TELECOM SUR TROTTOIR,
8 RUE DES BOQUETEAUX, DU 2 AU 23 JANVIER 2019.**

Le Maire de la Commune de MAROLLES EN BRIE,

Vu le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;

Vu la demande de FGC pour le compte de SOGETREL ;

Considérant que des travaux de réparation d'une conduite Télécom doivent être réalisés sur le trottoir au droit du 8 rue des Boqueteaux, par l'entreprise FGC, 1 square L&A Barroy, 94260 FRESNES et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Du 2 au 23 janvier 2019, les travaux susvisés seront effectués par l'entreprise FGC, sur le trottoir au droit du 8 rue des Boqueteaux.

ARTICLE 2 Pendant la durée des travaux, l'entreprise FGC neutralisera deux places de stationnement afin d'y déposer les engins et matériaux nécessaires à son chantier.

ARTICLE 3 L'entreprise mettra en place une signalisation conforme à la réglementation afin de protéger les chantiers et les usagers et œuvrera à faciliter au mieux l'accès aux riverains et aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Entreprise FGC,
La société SOGETREL,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
Le SIVOM.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 2 janvier 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie